

Administration Communale

Séance du 29 septembre 2014.-

de

M O R L A N W E L Z

ORDRE DU JOUR :

Réf CC/14/08/6/NS

6. Communication de la décision de l'autorité de tutelle -
Notification.-.-

Sont présent(e)s : M. MOUREAU Christian, Bourgmestre – Président,
Mme INCANNELA Josée, MM. ALEV Nebih, DENEUFBOURG Jean-
Charles, Echevins, Mme PERNIAUX Cynthia, Echevine faisant fonction,
M. FACCO Giorgio, Président de Cpas,
M. DEVILLERS François, Conseiller communal, Echevin empêché,
M. FAUCONNIER Jacques, MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, M.
BUSQUIN Philippe, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. HOFF Jean-
Marie, SCHEIRELINCK Frédéric, MM. ABDELOUAHAD Mustapha,
MPASINAS Alexandre, CHEVALIER Logan, BONNECHERE Thierry,
CHIAVETTA Salvatore, Mmes CHAPELLE Audrey, CANTIGNEAUX
Géraldine, Conseillers communaux et M. LAMBRECHTS Jean-Louis,
Directeur général f.f.,

Le Conseil Communal : en séance publique :

Vu l'article 4, al. 2, du nouveau Règlement général de la comptabilité
communale ;

PREND CONNAISSANCE de l'arrêté du Service Public de Wallonie du 08
septembre 2014 approuvant les modifications budgétaire n°1 de 2014
votées en séance du Conseil communal, en date du 23 juin 2014.

En séance, jour que dessus.
PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général f.f.,
(s). J-L. LAMBRECHTS

Le Président,
(s) Ch. MOUREAU

POUR EXTRAIT CONFORME :

La Directrice générale f.f. a.i.,
M. BRIGOUDE

Le Bourgmestre,
Ch. MOUREAU